



Présentation MSSanté

Décembre 2021

Formation pour le secteur Sanitaire



A

ARS : Agence régionale de santé
APHP : Assistance Publique Hôpitaux de Paris
APHM : Assistance Publique Hôpitaux de Marseille

B

BAL : Boîte aux Lettres

C

CME : Commission Médicale d'Etablissement
CNAM : Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPX : Cartes Professionnelles
CSP : Code de la santé publique

D

DGOS: Direction Générale de l'Offre de Soins
DI : (utilisation pour les supports de formation) Dossier Informatisé pour DRI, DUI ou DPI
DUI : Dossier Usager Informatisé
DPI : Dossier Patient Informatisé
DLU : Dossier de Liaison d'Urgence
DMP : Dossier médical partagé
DMZ : Zone Dématérialisée
DSI : Directeur systèmes d'information

E

EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ESMS : Établissements sociaux et médico-sociaux

G

GHT : Groupement hospitalier de territoire
GRADeS : Groupement régional d'appui au développement de la e-santé
GCS : Groupement de Coopération Sanitaire

H

HCL : Hospices Civiles de Lyon

I

INS : Identité nationale de santé

M

MS : Médico-social
MSS : Messagerie Sécurisée de Santé

P

PSL : Professionnel de santé libéral

R

RGPD : Règlement général sur la protection des données
RPPS : Répertoire partagé des professionnels de santé

S

SAAD : Service d'aide et d'accompagnement à domicile
SPASAD : Services polyvalents d'aide et de soins à domicile
SSIAD : Service de soins infirmiers à domicile

U:

URPS : Union Régionale de Professionnels de Santé



**COMPRENDRE MSSANTÉ : SA VALEUR
AJOUTÉE ET SON FONCTIONNEMENT**



**IDENTIFIER QUI PEUT UTILISER MSSANTÉ ET
DE QUELLE FAÇON**

MS Santé Qu'est ce que MSSanté ?



MSSanté est un **ensemble de messageries sécurisées** qui respectent les mêmes normes/règles et qui sont regroupées dans un espace appelé Espace de Confiance.

OPTIMISATION

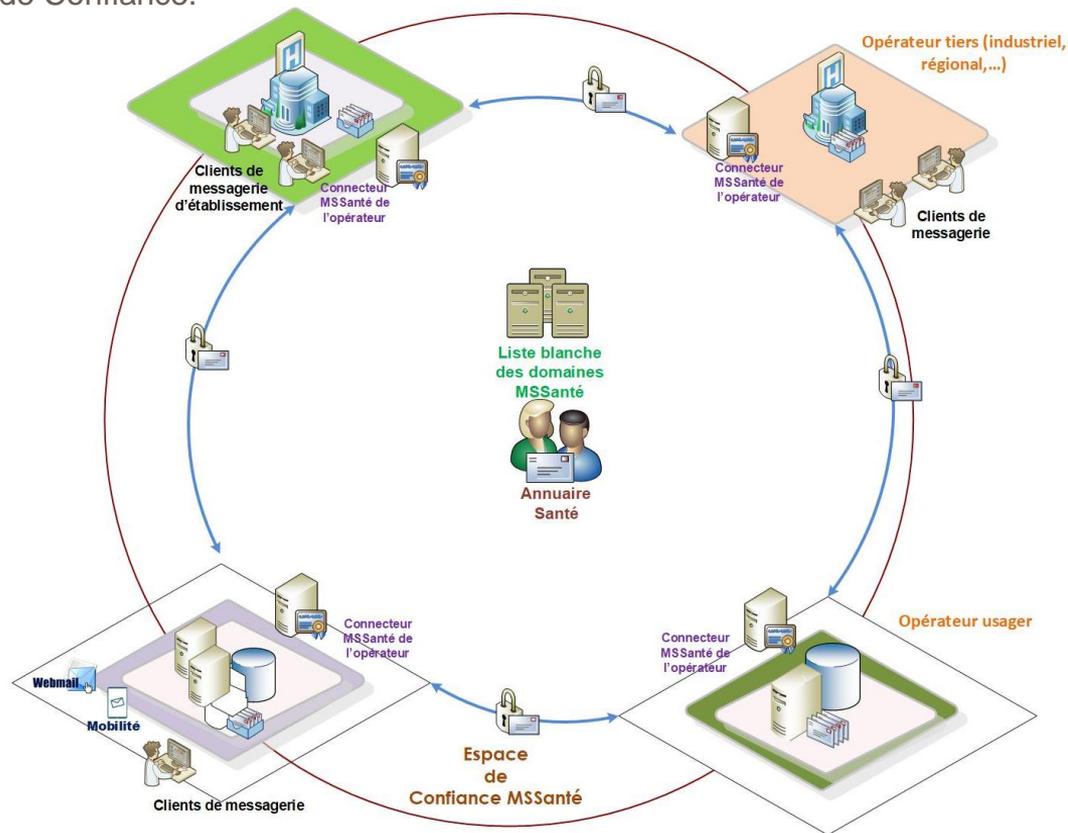
Des **échanges dématérialisés** pour un gain de temps dans la transmission des données

SÉCURITÉ

Une **zone de confiance sécurisée** à plusieurs niveaux : contractualisation des parties prenantes, échanges chiffrés etc.

INTEROPÉRABILITÉ

MSSanté **favorise l'interopérabilité** et ainsi une communication possible entre tous les professionnels habilités **quel que soit leur outil**





L'Espace de Confiance est un **ensemble d'opérateurs** permettant à des **professionnels habilités enregistrés dans l'Annuaire Santé** d'échanger des **informations de santé à caractère personnel nécessaires à la prise en charge, à la coordination ou à la continuité des soins** de façon sécurisée.



Ces opérateurs (établissements, industriels ou institutionnels) sont **inscrits sur une liste dédiée** (la liste blanche) et **répondent à des critères de conformité** (référentiels).



L'article R1110-2 cite les **professionnels habilités** à échanger des données de santé à caractère personnel dans le cadre de la prise en charge d'un usager / patient.

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

- Médecins
- Pharmaciens
- Sages-femmes
- Masseur-kinésithérapeutes
- Chirurgien-dentistes
- Etc.

PROFESSIONNELS À USAGE DE TITRE

- Chiropracteurs
- Psychothérapeutes
- Psychologues
- Ostéopathes
- Etc.

PROFESSIONNELS DU MÉDICO-SOCIAL, DU SOCIAL

- Assistants de services sociaux
- Accompagnants éducatifs et sociaux
- Non professionnels de santé salariés des établissements et services et lieux de vie et d'accueil*
- Non-professionnels de santé mettant en œuvre la méthode prévue à l'article L. 113-3 du même code pour la prise en charge d'une personne âgée en perte d'autonomie etc.
- Non-professionnels de santé membres de l'équipe médico-sociale compétente pour l'instruction des demandes d'allocation personnalisée d'autonomie
- Etc.





3 types de Boîtes aux Lettres sont disponibles dans MSSanté pour échanger de la donnée de santé entre professionnels habilités :

BAL NOMINATIVE

Boîte aux lettres personnelle accessible aux professionnels de santé et du social ou médico-social. Elle est associée au numéro RPPS ou ADELI du professionnel.

BAL ORGANISATIONNELLE

Boîte aux lettres accessible à plusieurs professionnels, sous la responsabilité d'un professionnel habilité et du responsable de la structure.

BAL APPLICATIVE

Boîte aux lettres destinée aux envois automatisés à partir du logiciel de la structure

EN PRATIQUE



BAL personnelle, utilisée par un seul professionnel habilité.

Ex : nom.prenom@ch-XXX.mssante.fr



BAL de service, pouvant être utilisée par plusieurs professionnels d'un même service



Il s'agit essentiellement d'envois automatisés



Je veux ouvrir une BAL personnelle

Je suis un professionnel de santé libéral

1. Je peux choisir un fournisseur de solution de messagerie sécurisée de santé compatible avec l'Espace de Confiance
 - Pour ouvrir une BAL MSSanté, je suis la procédure d'ouverture de compte du fournisseur de services et si besoin je fais appel à son service d'accompagnement
 - Si besoin, je peux aussi interroger mon Conseiller Informatique Service qui peut également m'accompagner lors de l'ouverture d'une BAL personnelle quel que soit le fournisseur choisi
2. Je peux choisir d'utiliser Mailiz, la solution de messagerie sécurisée des Ordres de santé : <https://authentification.mssante.fr/autocreation>

Je suis un professionnel Salarié

Si j'exerce dans une structure de soins, je peux prendre contact avec mon service informatique



Je veux ouvrir une BAL organisationnelle

J'exerce dans une structure de soins

Je contacte le service informatique afin de connaître le niveau d'avancement de l'établissement dans l'intégration de l'espace de confiance MSSanté et les outils mis à ma disposition.

ETAPE 1

Je vérifie mon éligibilité à MSSanté, je consulte le guide d'éligibilité MSSanté

ETAPE 2

En fonction de ma situation d'exercice et du type de BAL que je souhaite,

- Si j'exerce de façon libérale, je suis la procédure indiquée par mon fournisseur de solution MSSanté
- Si j'exerce dans une structure de soins, je prends contacte avec l'établissement qui m'emploie pour ouvrir une BAL personnelle ou organisationnelle

Etablissement – Quelles étapes pour aller plus loin et proposer MSSanté aux professionnels de mon établissement ?

ETAPE 1

Je me raccorde à l'Espace de Confiance

- Pour cela, je remplis un Pack Opérateur*

*Pour en savoir plus, consulter le **module de Raccordement d'un établissement de santé à MSSanté**





esante.gouv.fr

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'agence du numérique en santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.



@esante_gouv_fr



[linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante](https://www.linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante)



Annexes

3 PILIERS



LA LISTE BLANCHE : liste des opérateurs gérée par l'ANS, dont les domaines de messagerie sont autorisés à échanger des données dans l'Espace de Confiance MSSanté.



L'ANNUAIRE SANTÉ : référence les professionnels enregistrés par leur autorité compétente. Ces acteurs forment une communauté fermée d'utilisateurs clairement identifiés au sein de l'Espace de Confiance.



LES RÉFÉRENTIELS : reposent sur les standards de l'internet et de la messagerie afin d'aider les industriels, les établissements et les institutions à **développer conformément leurs offres**.

DES ACTEURS



LES PROFESSIONNELS HABILITÉS : qui échangent des données de santé en utilisant MSSanté par webmail, client de messagerie ou application mobile



LES OPÉRATEURS : établissements sanitaires ou médico-sociaux, industriels ou institutionnels qui structurent l'Espace de Confiance

DES FINALITÉS D'ÉCHANGES



L'ARTICLE R1110-4 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE définit les finalités des échanges au sein de l'Espace de Confiance.

- L'échange de données de santé a lieu **entre des professionnels habilités** par la loi.
- Seules les **informations strictement nécessaires** à la coordination ou à la continuité des soins, à la prévention ou au suivi médico-social et social du patient peuvent être échangées.
- Le **patient doit être informé** de l'échange de ses données de santé personnelles.

Feuille de route « Accélérer le virage numérique (Ministère des Solidarités et de la Santé, 2019) :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/190425_dossier_presse_masante2022_ok.pdf



Pour en savoir plus sur l'Annuaire Santé :

<https://esante.gouv.fr/securite/annuaire-sante>

Pour se former à la e-santé :

<https://esante-formation.fr>



Pour accéder à l'Annuaire Santé :

<https://annuaire.sante.fr/>

Offres MSSanté :

<https://mssante.fr/ets/offres>



Les référentiels MSSanté

<https://mssante.fr/is/doc-technique>

Décret n° 2016-994 du 20 juillet 2016,

Article R1110-2 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000032924956/2016-07-23/>



Politique Générale de Sécurité des Systèmes d'Information de Santé (PGSSI-S) :

https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/pgssi_referentiel_authentification_v.2.0.pdf



Modèle et nomenclatures des objets de santé (MOS-NOS) :

<https://esante.gouv.fr/interoperabilite/mos-nos>

